

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 CAB-MA 20 : Subvention à l'association Amazone Caraïbe (14e) pour l'organisation du festival « Vibrations Caraïbes » en 2011. Montant : 7. 000 euros

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Amazone Caraïbe dont le siège social est situé 18 rue Didot 75014 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD, au nom de la 9^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7 000 euros est attribuée à l'association Amazone Caraïbe, 18 rue Didot (14^e), pour l'organisation du festival « Vibrations Caraïbes » en 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.